

Nombre de conseillers

En exercice : 26

Présents : 19

Absents : 7

- dont suppléé : 3

- dont représentés : 4

Votants : 26

- dont « pour » : 26

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille vingt, le vingt et un juillet à 9 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le quinze juillet deux mille vingt se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Présidente.

PRESENTS : Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, ALLEMANDI Florence, BALLADUR Clarisse, JACQUES Elisabeth, GARCIER-RICHAUD Hélène, OCCELLI Chloé, OKROGLIC Dominique, HONORE Françoise, DONNEAUD Chantal, MM. BOUGUYON Yvan, BARNEAUD Christophe, GARNIER Louis Gabriel, OLIVERO Albert, FORTOUL Jacques, PELLOUX Jacques, SICELLO Manuel, MILLION-ROUSSEAU Daniel, SIGNORET Jean Christophe, TRON Jean-Michel (*départ après la question n°8*), REYNAUD Frédéric, CAPEL Denis et GASTON Arnaud.

EXCUSES : Mme BANCILLON BOË Fabienne ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Mme MATTERA Wendy ayant donné pouvoir à M. GARNIER Louis Gabriel, Mme BARDIN Régine ayant donné pouvoir à Mme OKROGLIC Dominique, Mme REYNAUD Sandra suppléée par Mme HONORE Françoise, M. ORTUNO Miguel ayant donné pouvoir à Mme ALLEMANDI Florence, M. ISOARD Bernard suppléé par M. SIGNORET Jean Christophe et M. FERRON Jean suppléé par Mme DONNEAUD Chantal.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BALLADUR Clarisse.

Délibération n°2020/62

OBJET : SYNDICAT MIXTE « SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU PAYS SERRE-PONÇON UBAYE DURANCE » (SCOT) - DESIGNATION DES DELEGUES AU COMITE SYNDICAL.

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L.5711-1 ;

VU sa délibération n°2017/45 du 26/01/2017 portant sur la création du syndicat mixte du pays S.U.D ;

VU les statuts du syndicat mixte « schéma de cohérence territoriale du pays Serre-Ponçon Ubaye Durance » et notamment son article 6 relatif à la composition du comité syndical définie comme suit :

- CCVUSP.....le président + 6 délégués titulaires + 7 suppléants,
- CCSP.....le président + 8 délégués titulaires + 9 suppléants,

VU le procès-verbal de l'élection des membres du comité syndical du Syndicat Mixte « Schéma de Cohérence Territoriale » annexé à la présente délibération ;

VU les résultats du scrutin ;

- **DESIGNE** en tant que délégués de la CCVUSP au sein du Comité Syndical du Syndicat Mixte « Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Serre-Ponçon Ubaye Durance » les conseillers communautaires suivants :

		NOM	PRENOM	Fonction au sein du conseil communautaire
Titulaires	1	VAGINAY RICOURT	Sophie	Présidente
	2	BOUGUYON	Yvan	Vice-président
	3	JACQUES	Elisabeth	Vice-présidente
	4	TRON	Jean-Michel	Vice-président
	5	GARNIER	Louis-Gabriel	Cons. Com
	6	OCELLI	Chloé	Cons. Com
	7	SICELLO	Manuel	Cons. Com
Suppléants	1	REYNAUD	Frédéric	Cons. Com
	2	FORTOUL	Jacques	Vice-président
	3	MILLION-ROUSSEAU	Daniel	Vice-président
	4	ISOARD	Bernard	Cons. Com
	5	FERRON	Jean	Cons. Com
	6	OLIVERO	Albert	Cons. Com
	7	GASTON	Arnaud	Cons. Com

- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département. Le tribunal administratif de Marseille peut également être saisi de manière dématérialisée via l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
 Mme Sophie VAGINAY RICOURT.



[Signature]